



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 34971

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance du nombre d'unités de prise en charge spécialisées des autistes dans le département de la Réunion. En effet, le plan quinquennal lancé en 1995 n'a permis de créer jusqu'ici dans ce département qu'une seule unité de cinq places, qui s'avère par ailleurs la première du département, alors que ce repli pathologique touche plus de 300 enfants dans l'île dont plusieurs dizaines de cas très lourds. Dans cette perspective, l'octroi d'un agrément pour l'ouverture d'un internat, dont chacun des enfants pourrait bénéficier cinquante jours par an, et la concrétisation des autres projets existant sur le département, qui porteraient sur un total de vingt places, sont indispensables pour faire face à l'urgence des besoins de prise en charge de ces adolescents à la Réunion. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer quelle suite elle entend réserver à ces suggestions.

Texte de la réponse

Au titre du plan d'action en faveur des personnes autistes, le département de la Réunion a bénéficié en 1997 de la création d'une section spécialisée de cinq places pour adolescents autistes, implantée à l'institut médico-éducatif de Saint-Louis. Pour l'année 2000, le Gouvernement a décidé de poursuivre, comme en 1999, le programme de créations de places dédiées aux personnes autistes. A ce titre, le projet de loi de financement de la sécurité sociale a individualisé pour cette catégorie de personnes handicapées une nouvelle enveloppe de 50 millions de francs de crédits de l'assurance maladie. C'est dans ce contexte que les projets prioritaires de structures pour personnes autistes présentés par les régions en 1999 et qui n'ont pu être financés au titre de cet exercice pourront être retenus en 2000. Le département de la Réunion a proposé un certain nombre de projets de qualité et une attention toute particulière sera portée à ces opérations dans le cadre de la programmation de l'année prochaine.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34971

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5458

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 95